



ÉVALUATION DES CONTRAINTES SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES (SPS) DE LA POLITIQUE COMMERCIALE DANS LES CHAINES DE VALEUR DU MAÏS ET DE L'ÉLEVAGE EN AFRIQUE DE L'OUEST

RÉSUMÉ 3 : CHAINE DE VALEUR DU MAÏS

Le Bureau pour la sécurité alimentaire de l'Agence des États-Unis pour le développement international (USAID) a commandité l'étude Evaluation of Trade Policy Constraints within the Maize and Livestock Value Chains in West Africa par l'intermédiaire du projet Leveraging Economic Opportunities (LEO)¹. L'étude constitue l'une des trois évaluations régionales menées dans les régions d'Afrique orientale, méridionale et occidentale afin d'identifier les principales contraintes sanitaires et phytosanitaires (SPS) en matière de commerce dans les chaînes de valeur prioritaires de l'Initiative alimentaire pour l'avenir et afin d'évaluer les opportunités d'investissement liées aux aspects SPS. Concernant l'Afrique de l'Ouest, l'étude a couvert le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Nigeria. Ce réumé identifie et détaille les problèmes SPS de la chaîne de valeur du maïs en Afrique de l'Ouest.



CONTRAINTES SPS DU COMMERCE DANS LA CHAINE DE VALEUR DU MAÏS

La faible productivité du maïs semble être l'une des raisons expliquant l'indifférence aux normes sanitaires et phytosanitaires. Tous les états d'Afrique de l'Ouest connaissent de faibles récoltes d'à peine 2 tonnes/ha. La production régionale de maïs ne couvre pas la consommation. Les récoltes restent faibles malgré l'existence de variétés hybrides développées par des agences nationales de recherche, seules ou en collaboration avec l'IITA (Institut international d'agriculture tropicale) et le CIMMYT (Centre international d'amélioration du maïs et du blé) et par des multinationales semencières. À l'exception du Nigeria et du Burkina Faso, les institutions gouvernementales n'ont pas réussi à créer un marché pour les de variétés hybrides développées à l'échelle nationale. Elles ont simultanément érigé des obstacles non-tarifaires contre les multinationales semencières. La sécurité alimentaire est une priorité nationale plus importante que les problèmes SPS, tout particulièrement dans le cadre du changement climatique. Comme l'a expliqué un haut fonctionnaire : « Les estomacs vides ne critiquent pas la qualité ».

Les programmes protectionnistes nationaux ralentissent la mise en œuvre des politiques semencières de la CEDEAO. Chaque pays membre de la CEDEAO compte des secteurs nationaux de la semence. Bien que ces derniers soient largement inefficaces, les politiques nationales les protègent et empêchent l'émergence de marchés régionaux de semenciers privés. Sur le marché du maïs, des alliances nationalistes ont convaincu le gouvernement d'ériger des obstacles à l'entrée pour la certification des

¹ Pour de plus amples informations sur le projet LEO et pour accéder à l'intégralité des études concernant l'Afrique orientale, occidentale et méridionale, rendez-vous sur <u>www.microlinks.org/leo</u>.

semences multinationales et pour les multinationales semencières. De leur côté, les exploitants agricoles paient le coût de renonciation d'une faible productivité. Il s'agit d'un problème politique.

Les sociétés de transformation alimentaire régionales qui exportent et les multinationales qui servent des marchés régionaux sont les plus préoccupées par le respect des normes SPS. Les exportateurs régionaux doivent se conformer aux règles SPS de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Ils doivent donc s'assurer que leur contribution soit conforme. Les multinationales du secteur des aliments et des boissons ne sont pas prêtes à risquer de perdre des marchés mondiaux en raison d'une nonconformité au niveau national. Ces deux groupes d'entreprises sont sur le point de demander une plus grande attention au programme SPS.

L'absence de normes régionales est une entrave au commerce. Seul le Ghana dispose de catégories et de normes pour le maïs. L'association communautaire « Conseil des grains du Ghana » (GGC) offre des formations et mène des inspections de conformité dans le cadre de son programme de réception en entrepôt. Sans normes régionales, les multinationales et acheteurs d'Afrique de l'Ouest et à l'international ne peuvent garantir une quantité de maïs homogène et fiable. Cela fait grimper les coûts de transaction pour l'inspection du maïs et rend les acheteurs méfiants au moment d'acheter.

La mauvaise utilisation des pesticides et fumigants constitue un danger SPS majeur, bien que l'on accorde une plus grande attention aux excès de résidus dans les marchandises exportées. Les causes comprennent notamment mais pas uniquement :

- L'application tardive de pesticides laissant des résidus sur le maïs
- Les pesticides de contrefaçon peuvent contenir des substances interdites ou empêcher un contrôle approprié de la concentration entraînant une mauvaise application et de possibles effets secondaires
- Dosage excessif des pesticides dans les champs et fumigants pour le stockage
- La mise au rebut inappropriée des pesticides et fumigants autorisés

Les dangers SPS du maïs s'étendent aux sous-secteurs de la volaille. Le maïs représente 60 à 70 % de l'alimentation des volailles en termes de poids. Les mycotoxines et résidus de pesticides excessifs dans le maïs se concentrent dans les organes des volailles et augmentent la mortalité et la morbidité de la volaille.. La contamination par mycotoxines et les résidus de pesticides excessifs consommés par les volailles sont transmis à l'homme. Cela représente donc un risque en matière de sécurité alimentaire et de santé publique.

OPPORTUNITÉS D'INVESTISSEMENT

À la lumière de ces résultats, le tableau ci-dessous identifie des mesures prioritaires et des investissements généraux pour répondre aux questions SPS pertinentes dans la chaîne de valeur du maïs. Ces investissements visant à éliminer les obstacles SPS au commerce couvrent les secteurs public et privé. Une explication plus détaillée des investissements peut être consultée dans le rapport.

	Investissement	Pays ciblés
Prioritaire	Réaliser des tests nationaux avec Aflasafe. Le produit de lutte biologique contre l'aflatoxine, il a été développé par l'IITA en collaboration avec les instituts de recherche agricoles du Burkina Faso et du Ghana et le Service de recherche agricole du Département de l'agriculture des Etats Unis.	Ghana et Burkina Faso.

	Soutenir le développement de marchés semenciers privés. Cela nécessite la délivrance d'une autorisation conditionnelle des droits de multiplication et de distribution des semences dans le domaine public aux entreprises en mesure de répondre à ces	Tous les pays membres de la CEDEAO à l'exception du Nigeria qui a déjà fait cela.
	conditions. Harmoniser les politiques semencières nationales dans le cadre de la CEDEAO.	Pays membres de la CEDEAO
	Sensibiliser les personnes en charge du traitement aux dangers des mycotoxines et faciliter la commercialisation des kits de test des mycotoxines.	Tous les pays membres de la CEDEAO qui importent du maïs
Général	Développer une stratégie régionale de prévention de la Nécrose létale du maïs (NLM) ainsi qu'une stratégie de réponse rapide pour la maîtrise de la NLM au cas où la maladie se manifeste dans cette région.	Tous les pays, mais particulièrement le Niger et les pays côtiers
	Mettre en œuvre des programmes bilatéraux pour former les exploitants agricoles et agrégateurs à la bonne utilisation et élimination des pesticides, contrôles de l'aflatoxine et fumigants pour le stockage des céréales.	Pays producteurs de maïs et plus généralement de céréales.

Avertissement : Le présent document a été rédigé pour approbation par l'Agence des États-Unis pour le développement international. Il a été élaboré par ACDI/VOCA grâce au financement du projet Leveraging Economic Opportunities (LEO). Les points de vue formulés dans le présent document ne reflètent pas nécessairement l'avis de l'Agence des États-Unis pour le développement international ou du gouvernement des États-Unis.